

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

Le versement aux MFR du « solde 13% » se fait via SOLTEA (plateforme de la Caisse des Dépôts) qui sera accessible à partir de mai 2025

**Soutenez la formation des jeunes en attribuant le solde de votre taxe d'apprentissage à la MFR de Morre**

Madame, Monsieur,

Votre entreprise va prochainement choisir l'affectation du solde de sa taxe d'apprentissage. En attribuant ce solde à la MFR de Morre, vous contribuez directement à la formation et à l'accompagnement des jeunes vers leur avenir professionnel.

Grâce à votre soutien, nous pourrions investir dans du matériel pédagogique, des ressources et des équipements essentiels pour garantir un enseignement de qualité, en phase avec les exigences du monde professionnel

**Vous souhaitez nous en faire bénéficier ? C'est très simple !**

Dans un premier temps, exprimez votre souhait de nous en faire don en remplissant le bon ci-joint.

Puis, dans un deuxième temps, La plateforme numérique SOLTEA <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/> mise en place par la Caisse des Dépôts et Consignations vous permet de réaliser votre dépôt en ligne à compter de mai 2025 (*nous reviendrons vers vous pour vous communiquer les dates exactes*).

Notre numéro de SIRET est le : 778332007000 13

Nous vous en remercions vivement,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

La Directrice de la MFR de Morre



Cathy SCHULTZ